



République de Côte d'Ivoire

Programme des Nations Unies Pour le Développement



Mise à jour du Programme d'Appui au Processus Electoral en Côte d'Ivoire:
Programme d'appui au cycle électoral en Côte d'Ivoire

Document de programme

Bref résumé du programme :

Il est aujourd'hui reconnu que les élections constituent l'un des fondements pour la sortie de crises et pour le développement démocratique de chaque État. Elles sont aussi un outil indispensable pour stimuler la participation des citoyens à la vie politique et pour créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs interdépendants de réduction de la pauvreté et de développement humain conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. (OMD).

Par ailleurs, il est également entendu que l'assistance électorale doit prendre la mesure de toutes les phases du cycle électoral et que les intervalles entre les élections sont aussi essentiels que les périodes de préparation des scrutins, rendant nécessaires des contacts réguliers entre les institutions et les activités de soutien avant, pendant et après les périodes électorales afin de tirer des enseignements et de fonder une mémoire interinstitutionnelle visant à améliorer les processus électoraux dans les pays bénéficiaires.

Le présent programme qui s'inscrit dans une optique de développement des capacités institutionnelles plus durables, vise à appuyer la Commission Electorale Indépendante et les Acteurs de la Société Civile pour l'organisation d'élections transparentes, crédibles et inclusives dans le cycle électoral Ivoirien couvrant la période 2007-2010. Ses objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

1. Consolidation du renforcement des capacités et des moyens de la CEI afin d'organiser des élections conformes au droit positif ivoirien et aux standards électoraux universellement admis ;
2. Mise en place des moyens requis pour la logistique électorale ;
3. Renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile et des médias dans les domaines de l'observation électorale nationale et de monitoring en matière de gestion de l'information et de la communication en période électorale ;
4. Participation à l'instauration d'un environnement serein et sécurisé propice à l'organisation des scrutins apaisés.
5. Pérennisation des acquis des élections dans une perspective d'un développement continu des capacités de la CEI et des organisations de la Société Civile travaillant dans le domaine électoral ;
6. Appui à la prise en compte de la dimension Genre – Élections dans l'ensemble des activités de la Commission Électorale Indépendante;
7. Mobilisation et gestion des fonds nécessaires à l'organisation des élections ainsi que l'homogénéisation et la coordination de l'assistance électorale des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO).

Ce document est une version révisée du document « CIV10-00057717 » programme d'assistance au processus électoral en Côte d'Ivoire en cours d'exécution, signé le 13 février 2008. Cette révision a été rendue nécessaire afin de prendre en compte les changements intervenus dans la conduite du processus électoral depuis sa signature du document suscité et faciliter la mobilisation des ressources additionnelles notamment l'appui additionnel que la Commission Européenne a approuvé sur les ressources du X^{ème} FED devant permettre de résorber partiellement le déficit de financement du processus et mieux accompagner la mise en œuvre des différentes activités. Il traduit le passage d'une assistance de court terme relative aux processus électoral en cours, à une approche à long terme de développement des capacités nationales, plus durables, en matière électorale. Plus spécifiquement, il s'agit de combler le gap de financement du budget imputable à l'Etat Ivoirien, en vue d'assurer le fonctionnement de la CEI jusqu'aux prochaines élections générales et de renforcer l'équipe de l'Unité de Gestion du Programme. Il faut souligner que le Programme a déjà reçu une contribution initiale de 5 500 000 Euros de la Commission Européenne.

SIGNATURE PAGE

Pays: Côte d'Ivoire

Effet (s) de l'UNDAF et indicateur(s):

1. Elections libres, transparentes, crédibles et inclusives.
2. Taux élevé de participation aux élections y compris celui des femmes.

Résultats attendus:

1. Les ressources matérielles, humaines et financières sont mobilisées et allouées en fonction du budget et du plan de décaissement ;
2. Le personnel électoral est outillé pour une participation plus constructive et plus responsable dans les processus électoraux de sortie de crise ;
3. Les taux de participation des électeurs aux différents scrutins y compris les femmes et les jeunes sont élevés et contribuent à la crédibilité des élections ;
4. Reconnaissance de la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives grâce à une observation internationale/nationale de très haut niveau dont les résultats ne font pas l'objet de graves contestations.

Partenaire (s) Responsable (s):

La CEI, le PNUD

Autres Partenaires pressentis:

L'ONUCI, des Organisations de la Société Civile Ivoirienne, les Partenaires Extérieurs

Numéro du Programme : CIV10-00057717	Total budget: USD 74 952 540
Période du programme : Février 2008-Janvier 2011	PNUD: USD 900 000
Durée : 3 ans	Gouvernement : à déterminer
Modalité de Gestion : DEX	Autres : à déterminer

¹Budget du programme

²PNUD

Approuvé par

Pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire :

Monsieur Charles Koffi DIBY
Ministre de l'Economie et des Finances

Pour la Commission Electorale Indépendante :

Monsieur Robert Beugré MAMBE
Président

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement :

Monsieur Georg CHARPENTIER
Représentant Résident

Signature

Date

12 DEC. 2008

Charles KOEN DIBY

12 DEC 2008

12.12.08

¹ Ce montant est à mobiliser auprès du Gouvernement et des Partenaires contribuant au Parier de Fonds

² Contribution du PNUD destinée à appuyer la mise en œuvre du Programme

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. Contexte politique

Depuis la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007 entre les parties ivoiriennes ex-belligérantes, le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire connaît un nouveau regain.

En ce qui concerne le volet électoral de ce processus, celui-ci est entré dans une phase déterminante avec le lancement effectif de l'opération d'identification des populations menant à l'inscription sur la liste électorale.

La 5^{ème} réunion du Cadre d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA) du processus de sortie de crise, tenue le 10 Juillet 2008 à Ouagadougou, a entre autres identifié les principaux obstacles de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou (APO). Il a placé au cœur de ses préoccupations le financement du processus électoral et les problèmes logistiques notamment, les retards enregistrés dans l'opérationnalisation des sites centraux et secondaires ainsi que des centres de coordination résultants des difficultés de trésorerie de l'Etat.

Malgré ces obstacles récurrents et les difficultés de trésorerie évoquées par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'accélérer le processus électoral et rappelé les priorités préalables dans l'action de mise en œuvre de l'APO qui sont : l'élaboration d'un plan de décaissement des fonds conséquents et respectant le chronogramme du processus, le test des équipements, la finalisation des travaux de réhabilitation des différents sites d'enrôlement pour l'identification des populations et enfin l'urgence de boucler le financement du processus. Aussi la nécessité d'aller au delà des contributions initialement promises, a-t-elle été admise par le CEA, à sa réunion du 10 juillet, notamment par les principaux bailleurs de fonds.

Trois autres événements politiques majeurs ont marqué cette période : la fixation d'une date pour le 1^{er} tour des élections présidentielles, le voyage d'État à Ouagadougou du Président Laurent Gbagbo pour raffermir les liens entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, ainsi que le premier anniversaire de cérémonie de la flamme de la paix à Bouaké qui a réuni l'ensemble de la classe politique ivoirienne autour de l'idéal commun de consolidation du processus de paix.

Au plan social, la flambée des prix des produits pétroliers, et son corollaire de cherté de la vie ont provoqué une grogne sociale importante : grève des transporteurs, villes mortes, etc qui ont ralenti, voir paralysé parfois certaines activités de la CEI, retardant davantage le processus électoral.

Au plan sécuritaire, conformément aux termes de l'Accord Politique de Ouagadougou, la zone de confiance a été démantelée et remplacée par une ligne verte. En outre, le Centre de Commandement Intégré (CCI), désormais en charge du Programme de Désarmement et de Démobilisation des ex-combattants et des miliciens, a été mise en place. Cependant, la démilitarisation n'étant pas encore consolidée, le problème récurrent de la réinsertion et de l'indemnisation des ex-combattants des Forces Nouvelles demeure encore un risque majeur de perturbation du processus électoral.

Sur le plan de l'équité du genre, il faut noter que dans l'Accord Politique de Ouagadougou ainsi que dans les axes majeurs définis par le Gouvernement, la perspective genre n'est pas évoquée. Les ONGs féminines de la Côte d'Ivoire ont attiré l'attention des Nations Unies sur cet aspect et ont sollicité un appui à la mise en application de la Résolution 1325 dans le cadre du processus en cours et la prise en compte des voix, aspirations et besoins des femmes.

1.2. Situation économique

Après une constante dégradation de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire depuis le coup d'état de décembre 1999, la signature de l'APO a permis le rétablissement progressif d'une certaine confiance des investisseurs privés et la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires au Développement pour la relance de leur coopération économique avec la Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire a procédé en juin 2007 à la signature avec la Banque Mondiale, d'un Programme d'Assistance d'Urgence post-crise à hauteur de 120 Millions de dollars. De même, la Côte d'Ivoire élabore son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans la perspective de la négociation avec les institutions de Bretton Woods, d'un Programme économique triennal au titre de la Facilité pour la Réduction de Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Ceci devrait permettre d'obtenir les points de décision et d'achèvement des Conseils d'Administration du FMI et de la Banque mondiale et l'accès aux ressources disponibles au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) estimées entre 400 et 500 milliards de FCFA par an et pour lesquelles le pays est éligible depuis 2001/2002. D'ores et déjà la Côte d'Ivoire a bénéficié de la part du FMI, d'un appui budgétaire d'environ 60 Milliards de FCFA au cours du premier semestre 2008, tandis que la BAD a concédé un don de 15 Milliards de FCFA pour le financement d'un projet dans le cadre du Programme de Sortie de Crise. Enfin, le pays a bénéficié d'une remise de la moitié des arriérés de la dette dus à la Banque Mondiale.

Sur le plan économique, les estimations du Ministère de l'Economie et des Finances indiquent une croissance du PIB de 1,5% en 2007 contre 1,2% en 2006 et un taux de 1,8% en 2005 par rapport à un taux de croissance de la population évalué à 3,3%.

En juin 2006, le gouvernement ivoirien a adopté un "budget de prudence", en hausse de 13,3% par rapport à 2005 à 1 965,3 milliards de FCFA soit, environ USD 4,010 milliards ou 3,02 milliards d'Euros. Le budget de 2007 adopté en juin 2007 s'élève à 1 961,3 milliards de FCFA soit, environ USD 4,001 milliards ou 2,989 milliards d'Euros. Toutefois, la dette extérieure de la Côte d'Ivoire a atteint 6 700 milliards de FCFA soit environ USD 13,673 milliards ou 10,274 milliard d'Euros en 2007. 2 000 milliards de FCFA soit environ USD 4,081 milliards ou 3,048 milliards d'Euros sont des arriérés vis-à-vis des bailleurs de fonds dont USD 422 millions à la fin mars 2007 vis à vis de la Banque Mondiale. Le service de la dette ivoirienne s'élève à 400 milliards de FCFA soit 20% des recettes fiscales de l'Etat.

Dans un tel contexte l'appui de la communauté internationale à l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives s'avère déterminant pour permettre à la Côte d'Ivoire de faire face à ses problèmes de développement du moment.

1.3. Administration Electorale

Le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les attributions et compétences de la Commission Electorale Indépendante est défini par l'article 32 alinéa 4 de la Constitution ivoirienne et par la loi n° 2001-634 du 09 octobre 2001 portant création de la CEI, complétée par le décret d'application du 07 novembre 2001 et modifiée par la loi 2004-542 du 14 décembre 2004 et les décisions 2005-06/PR du 15 juillet 2005 et 2005-11/PR du 29 août 2005, consécutives à l'accord de Pretoria ayant élargi la composition de la Commission aux signataires de l'accord de Linas-Marcoussis.

La CEI, dans ce cadre, est responsable de l'organisation des élections et a toute autorité technique, administrative et financière pour superviser ou exécuter toutes les activités liées au processus électoral et peut se faire assister par toute structure de l'Etat ou solliciter toute personne physique ou morale dont l'expertise serait nécessaire à l'exécution de sa mission.

Du point de vue technique, la CEI est aussi chargée de recenser la population en âge de voter, de gérer le fichier électoral et d'établir les listes électorales, d'imprimer et de distribuer les cartes d'électeurs, de proposer le découpage des circonscriptions électorales, d'assurer la répartition géographique des bureaux de vote, de réceptionner les candidatures, de déterminer les spécifications des documents et matériels électoraux, d'acquérir le matériel électoral, de proposer au gouvernement les dates d'ouverture de la campagne électorale et la date du scrutin, de veiller à la régularité de la campagne électorale, d'accréditer les observateurs domestiques et internationaux, d'informer et de sensibiliser le public aux opérations électorales, de désigner les membres des bureaux de vote, d'assurer la régularité du scrutin et du dépouillement et de procéder après collecte et centralisation des procès-verbaux à la proclamation provisoire des résultats.

Le 10 mars 2007, la Commission électorale indépendante recomposée conformément à l'accord de Pretoria a organisé sa séance solennelle de rentrée en réunissant les 31 membres de la Commission centrale désignés par les institutions de la République et les signataires de l'accord de Linas-Marcoussis :

- Un représentant du Président de la République (1)
- Un représentant du Président de l'Assemblée Nationale (1)
- Deux représentants de chacun des dix partis signataires des accords de Linas Marcoussis (20)
- Un représentant du Conseil Economique et Social (1)
- Deux représentants du Conseil Supérieur de la Magistrature (2)
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (1)
- Un représentant du Ministère de la Défense (1)
- Un représentant du Ministère de l'Administration du Territoire (1)
- Un représentant du Ministère de la Sécurité (1)
- Deux représentants de l'Ordre des Avocats (2)

Son Bureau composé de 12 membres permanents comprend : un (1) Président, quatre (4) Vice-présidents, un (1) Secrétaire permanent et deux (2) Secrétaires permanents adjoints, un (1) Trésorier et un (1) Trésorier Adjoint (1), deux (2) Conseillers dont un (1) Conseiller spécial du Président.

Les autres membres de la Commission centrale sont non permanents à l'instar des 31 membres de chacune des commissions déconcentrées.

Le Président de la Commission centrale est élu par et parmi les membres de la Commission. L'élection des membres du Bureau se déroule au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Les fonctions de membre permanent de la Commission électorale indépendante sont incompatibles avec tout autre emploi public ou privé.

La Commission centrale actuelle de la CEI s'est dotée de dix (10) sous-commissions chargées de l'aider à la définition des actions et la prise de décision en vue de conduire les opérations électorales :

1. Identification
2. Liste électorale
3. Opérations électorales
4. Logistique et patrimoine
5. Affaires juridiques et code de déontologie
6. Sensibilisation et formation
7. Sécurité et transmissions
8. Informatique
9. Média et Communication
10. Relations extérieures

Chacune de ces sous-commissions est dirigée par un(e) président(e), assisté d'un rapporteur.

Le Bureau de la Commission centrale est appuyé dans ses tâches par un Secrétariat général comprenant l'ensemble des services administratifs et techniques. La Commission électorale bénéficie en outre de l'appui de l'Administration Centrale de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

Pour mener à bien sa mission, la CEI dispose de 420 démembrements géographiques nationaux incluant 19 Commissions régionales, 55 Commissions départementales, 46 Commissions communales et 300 Commissions sous-préfectorales. A l'étranger le nombre de Commissions Electorales a été porté de 15 à 20. Au total 440 démembrements assureront la préparation et l'organisation des prochaines opérations électorales sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

Avec près de 14 000 Commissaires locaux désignés selon une procédure identique à celle des membres de la Commission centrale, puis nommés et mis en session par arrêté du Président de la CEI, les Commissions locales organiseront les opérations électorales sur le terrain. Dans l'exécution de leurs tâches, les Commissaires locaux seront supervisés et encadrés par les Commissaires centraux. Chacun de ces superviseurs sera responsable du bon déroulement du scrutin dans la zone de sa compétence.

Les démembrements géographiques de l'administration électorale sont des structures non permanentes³ qui travaillent uniquement par session sur convocation de la Commission centrale. Depuis 2007, sept sessions de travail, d'une durée d'un (1) mois environ chacune, ont été organisées pour répondre à la mise en œuvre de l'agenda électorale.

La nouvelle cartographie électorale élaborée par la CEI pour les élections générales de sortie de crise prévoit l'établissement de 11 000 lieux de votes regroupant près de 22 000 bureaux de votes, en hausse de 30% par rapport aux élections de 2000.

Pour les prochaines élections, il est prévu d'enrôler entre 8 et 9 millions d'électeurs⁴. A titre de comparaison, la liste électorale de 2000 comprenait 5 475 443 électeurs.

Outre le personnel de la Commission centrale et des commissions locales, l'administration électorale ivoirienne comprendra à terme 11 000 chefs de centre de collecte et 6 000 agents d'identification au titre de l'enrôlement et 66 000 membres de bureaux de vote (3 agents par bureau de vote) mobilisables le jour du scrutin.

Par ailleurs, la CEI dispose d'un centre de traitement informatique central (logé au secrétariat général) et coordonne un centre secondaire de traitement «électeurs» (CSTE), 70 centres de coordination, un centre logistique principal à Abidjan, un centre de transit à Yamoussoukro et 67 dépôts secondaires pour le matériel électorale.

1.4. Assistances antérieures

En 2000 les Nations Unies avec les autres partenaires au développement ont apporté leur assistance pour l'organisation du Référendum, des élections présidentielles, législatives et municipales à travers le Fonds d'Appui au Processus Electoral (FAPE). Ce projet a fourni au Gouvernement de la Côte d'Ivoire une assistance technique en matière électorale, le matériel et les équipements nécessaires à l'organisation d'un processus électoral transparent, régulier et crédible pour le référendum, les élections présidentielles, législatives et municipales. Il a également permis de mettre en place une assistance technique en matière électorale auprès de la Commission pour la Supervision du Référendum et de la Commission Nationale Electorale (CNE) et enfin, de mobiliser près de 3 milliards de FCFA pour soutenir le processus électoral.

L'ONUCI a constamment accompagné le processus électoral en Côte d'Ivoire. Depuis sa création en Avril 2004, sa Division de l'Assistance Electorale (DAE) a suivi activement le développement du processus. Elle a assisté à l'installation de la Commission Electorale Indépendante recomposée et le déploiement de ses démembrements sur le terrain et a mis à contribution ses différentes expertises à l'élaboration des différents programmes-cadres de travail de la CEI (l'élaboration des statuts et du règlement intérieur de la CEI, l'évaluation du budget, la formation, les plans de soutien logistique, la sensibilisation et l'éducation citoyenne, l'identification ...). A travers ses Bureaux Electoraux Régionaux (BER), la DAE facilite la mise en œuvre et l'exécution des programmes-cadres sur le terrain. Les BER ont assisté la CEI à l'installation et la formation des commissaires locaux et la formation des agents d'identification. Ils ont assuré le suivi et l'observation des audiences foraines, des opérations de reconstitution des registres de l'état civil et d'identification.

L'ONUCI met régulièrement ses moyens logistiques au service de tous les programmes de mise en œuvre de l'APO. Il a assuré une grande partie du transport des différentes missions exploratoires de toutes les institutions impliquées dans le processus, des équipes techniques et du matériel de l'identification.

Le PNUD a appuyé la mise en place effective du Bureau du Haut Représentant pour les Elections (BHRE). Par ailleurs, le Bureau du HRE a facilité par son arbitrage une rencontre de très haut niveau à Yamoussoukro, le 28 Février qui a prévu d'organiser la rentrée solennelle de la commission électorale recomposée le 10 Mars au Conseil Economique et Social. A la suite de l'adoption, le 04 mars 2007, de l'Accord Politique de Ouagadougou, le gouvernement sur proposition de la Commission Electorale Indépendante a pris un

³ Article 14, Loi CEI

⁴ Le cahier des charges de l'opérateur technique prévoit l'enrôlement de 9 millions d'électeurs au maximum.

certain nombre de textes communément appelés « les textes du 14 Avril 2008 »⁵. Parmi ces textes l'ordonnance 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustement du code électoral. Les textes d'application issues de cette ordonnance ont été adoptés le 04 septembre 2008 ⁶et parmi eux le décret relatif aux spécifications techniques.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) a appuyé la CEI dans son plaidoyer pour que ces textes soient pris dans un délai raisonnable. A l'heure actuelle le stock de textes restant à adopter est relativement minime.

Le Projet d'Appui au Processus Electoral « CIV10-000463623 »(APE) pour la période 2005-2007 a permis, quant à lui, de mettre à la disposition de la CEI, de l'expertise internationale pour l'élaboration de documents de base pour la mobilisation des ressources. Le Programme d'Appui au Processus Electoral qui a succédé à ce dernier et qui fait l'objet de la présente révision, est en cours d'exécution avec la mise en place d'une Unité de Gestion fournissant les appuis conseils et techniques à la CEI pour la mobilisation des ressources et la conduite des activités.

Dans le domaine du Genre et élections, des actions ont été entreprises en vue de faciliter le dialogue intergénérationnel entre les femmes à travers les régions autour des questions électorales, et à renforcer leur confiance, en les inspirant à jouer des rôles actifs dans le processus électoral. Le PNUD a également facilité l'émergence d'une coalition des organisations féminines pour contribuer à une meilleure prise en compte de leurs intérêts et besoins spécifiques dans les processus électoraux, et de sortie de crise.

1.5. Assistanes en cours

Pour rappel, il faut souligner que le budget prévisionnel pour l'organisation des élections présidentielles et législatives s'élève à près de 37 milliards de francs CFA (56.9 millions d'euros) pour lequel les ressources propres de l'Etat affecté à la CEI sont estimées à 16 milliards de francs CFA (24 millions d'euros). Les partenaires au développement financent le processus électoral à hauteur de 21 milliards de francs CFA (32,3 millions d'euros) à travers la mise en place d'un «Panier de Fonds » géré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Dans ce cadre, il convient de noter que ce programme a déjà bénéficié de la contribution de plusieurs partenaires au développement notamment la France, le Japon, l'Union Européenne, l'Allemagne, la CEDEAO, la Grande Bretagne et le PNUD à hauteur de 9 927 120 426 FCFA.

Pour le processus de l'identification des populations et de l'enrôlement des électeurs, le contrat signé le 17 avril 2008 entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et l'opérateur technique Sagem Sécurité s'élève à 101,6 millions d'euros qui seront financés sur les ressources nationales auxquelles s'ajoutent les budgets des différentes institutions chargées d'organiser, d'appuyer ou de superviser l'ensemble des opérations d'identification des populations (ONI, INS et CNSI).

Au delà de sa participation au Panier de Fonds du Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE) exécuté par le PNUD, la communauté internationale et notamment la CE apporte son soutien au processus de sortie de crise à travers d'autres instruments financiers et techniques multilatéraux et bilatéraux. La CE entre autres mobilise près de 11 milliards de francs CFA (16.8 millions d'euros) pour les audiences foraines, la reconstitution des registres d'état civil, l'appui à l'observation nationale et à la sensibilisation des populations.

⁵ Les textes « 14 avril 2008 » sont : La décision n°2008-15/PR du 14 avril 2008 portant modalités spéciales d'ajustement au code électoral, La décision n° 2008-16PR du 14 avril 2008 portant détermination de la période du premier tour de l'élection présidentielle, L'ordonnance n° 2008- 133 du 14 avril 2008 portant ajustement au code électoral pour les élections de sortie de crise, Le décret n° 2008-134 du 14 avril 2008 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République, Le décret n° 2008-135 du 14 avril 2008 fixant les modalités de collaboration entre l'INS et SAGEM sous la responsabilité et l'autorité de la CEI et Le décret n° 2008-136 du 14 avril 2008 fixant les modalités d'établissement de la nouvelle liste électorale;

⁶ Décret portant définition des spécifications techniques des matériels et documents électoraux et déterminant le nombre des affiches et des bulletins de vote, Décret fixant les spécifications techniques et les modalités d'établissement des cartes d'électeur, Décret fixant les modalités relatives au déroulement des opérations de vote., Décret fixant les conditions d'établissement de la liste des Imprimeurs agréés pour l'impression des documents électoraux et Le décret 2008-252 du 14 septembre 2008 portant confection de la liste électorale;

En outre, d'autres actions sont en cours en vue de contribuer à la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi qu'à l'administration des opérations électorales, à une meilleure inclusion du genre dans les processus de transition et de réforme.

Le PNUD a contribué à la formulation et à l'adoption d'un plan d'action ivoirien de la Résolution 1325, financé par la Norvège qui a également co-financé le projet conjoint PNUD/UNIFEM. Ce projet a facilité le déploiement des ONG de la coordination nationale femmes et élections dans les 19 régions de la Côte d'Ivoire pour les actions de sensibilisation/formation à l'enrôlement et au déploiement de relais.

Par ailleurs, les forces impartiales se déploient, en étroite collaboration avec l'Etat Major des forces armées ivoiriennes, à mettre en place un plan de sécurisation intégré des processus électoraux. Les Nations Unies, quant à elles, consacrent chaque année près de 500 millions de dollars (333 millions d'euros) aux opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire dont une partie sert à soutenir le processus électoral. Grâce au Système d'Information et de Communication de la DAE, l'ONUCI assure une mission permanente d'information et de veille sur le déroulement des différents programmes du processus de la CEI, l'évaluation du budget, la formation, les plans de soutien logistique, la sensibilisation et l'éducation citoyenne, l'identification...). A travers ses Bureaux Electoraux Régionaux (BER), la DAE facilite la mise en œuvre et l'exécution des programmes-cadres sur le terrain. Les BER ont assisté la CEI à l'installation et la formation des commissaires locaux et la formation des agents d'identification. Ils ont assuré le suivi et l'observation des audiences foraines, de la reconstitution des registres et des opérations d'identification.

L'ONUCI met régulièrement ses moyens logistiques au service de tous les programmes de mise en œuvre de l'APO. Il a assuré une grande partie du transport des différentes missions exploratoires de toutes les institutions impliquées dans le processus, des équipes techniques et du matériel de l'identification.

1.6. Calendrier Electoral

Le calendrier électoral établi initialement accuse un retard important, en raison essentiellement de la non satisfaction des conditions fixées par la CEI (et notamment, mise en place effective des ressources financières requises, sécurisation du processus, opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, disponibilité des matériels d'enrôlement - SAGEM et INS). Prévu pour démarrer en juillet 2008, les opérations d'enregistrement des électeurs n'ont débuté que le 15 septembre 2008. Sur les 6000 équipes prévues, seulement un millier est effectivement opérationnel actuellement, dont la plupart à Abidjan. Mais, l'enregistrement n'est pas le seul problème. Au retard dans le démarrage des opérations d'identification s'est ajouté à des lenteurs intervenues dans l'acquisition du matériel et autres moyens logistiques et dans les activités de formation. En outre, une partie du financement à la charge de l'Etat n'est toujours pas disponible.

Constatant les retards importants accusés, le Cadre Permanent de Concertation (CPC), lors de sa 4^{ème} réunion du 10 novembre 2008, a pris acte de l'impossibilité d'organiser le premier tour de la Présidentielle à la date prévue du 30 novembre 2008 et a renvoyé sine die la tenue des élections. En effet, les délais républicains contenus dans le code électoral assuraient la publication des listes provisoires au 31 août 2008 et celle des listes définitives le 15 novembre 2008. Il y a désormais une vacuité dans le chronogramme des activités électoral. Le CPC a donc demandé au Président de la CEI d'établir un nouveau chronogramme précis pour l'opération d'identification et de recensement électoral avant le 31 décembre 2008, afin de pouvoir fixer une nouvelle date plus réaliste.

II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le rôle d'assistance technique aux processus électoraux a été dévolu au PNUD par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 46/137 du 17 décembre 1991. Il est clairement défini dans une Note d'Orientation conjointe du Département des Affaires Politiques des Nations Unies et du PNUD. Par ailleurs, le PNUD en Côte d'Ivoire a inscrit la promotion de la bonne gouvernance dans ses orientations stratégiques et ses priorités (voir le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2003-2007 et celui de 2009-2013).

A la demande de la Côte d'Ivoire, le PNUD a apporté son assistance pour l'organisation des élections de 2000. Au cours de celles-ci, sur décision du Secrétaire général, il a retiré son assistance aux élections législatives. Le

27 août 2003, le Gouvernement de réconciliation nationale a, de nouveau, demandé l'assistance électorale de l'ONU.

Faisant suite à cette requête, le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux Affaires Politiques, en sa qualité de Coordonnateur pour les activités électorales, a dépêché une mission d'évaluation des besoins qui a été réalisée par la Division de l'Assistance Electorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies du 26 janvier au 6 février 2004. Cette mission a recommandé à la MINUCI (actuelle ONUCI) de se doter d'une division électorale.

La réconciliation nationale, le retour à une paix définitive, le renforcement de la Démocratie et de l'Etat de droit, l'unité nationale ainsi que le développement économique et social de la Côte d'Ivoire sont largement tributaires de la réussite de ce processus électoral. En effet, pour l'ensemble des acteurs de la vie socio-politique, la tenue d'élections transparentes, crédibles et inclusives est indispensable. Les débats en cours relative à l'identification des électeurs potentiels et la fiabilité des listes électorales démontrent que le Gouvernement, les partis politiques et la société civile considèrent la tenue d'élections libres et transparentes comme la voie primordiale de sortie de la crise.

Par ailleurs, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femme, Paix et sécurité, pourvoit un cadre de référence pour la participation des femmes aux instances de prise de décision qui reste faible en Côte d'Ivoire. Les données disponibles montrent que celles-ci représentent 17.1% au gouvernement. De même, sur les 223 députés, seulement 19 sont des femmes soit un taux de représentation parlementaire de 8.5% ; Sur 197 Maires, on compte 8 femmes et concernant les 59 conseillers généraux, il n'y a qu'une seule femme soit 0,595%. Ces données justifient, la prise de mesures adéquates pour soutenir les actions visant à augmenter de manière significative la participation des femmes de Côte d'Ivoire aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Pour cela, une attention particulière doit être portée à leur mobilisation et participation au processus électoral en cours.

En outre, les « Orientations Pratiques pour la mise en œuvre des programmes et projets d'assistance électorale signés entre le PNUD et la CE en 2006 » prévoient que l'assistance électorale doit prendre la mesure de toutes les phases du cycle électoral et que les intervalles entre les élections sont aussi essentiels que les périodes de préparation des scrutins. Cette approche rend nécessaire des contacts réguliers entre les institutions et les acteurs de soutien avant, pendant et après les périodes électorales. Un cycle électoral commence à la fin d'une élection et se poursuit jusqu'au début des prochaines élections. Prendre en compte les différentes activités et phases du cycle électoral permet une meilleure identification des besoins et une planification pointue.

Enfin, la mise en place de ce programme d'appui se justifie par: i) le besoin de mobiliser les ressources matérielles et financières requises, dû aux difficultés économiques et financières qu'éprouve la Côte d'Ivoire en ce moment ; ii) le renforcement et la complémentarité de l'expertise existante à la CEI ; iii) le besoin d'une bonne campagne d'éducation civique et de sensibilisation, pour assurer une participation massive des citoyens aux opérations électorales.

En outre, les difficultés récentes rencontrées par la partie nationale pour mobiliser les USD 37 millions requis pour mener à bien les activités du processus électoral ont nécessité la recherche des financements additionnels auprès de la communauté internationale. La CE a répondu à l'appel en approuvant un financement complémentaire sur les ressources du Xème FED. Suite à ce financement additionnel, une mission a été conduite, en octobre 2008, par la Task Force Conjointe CE-PNUD sur l'assistance électorale⁷ pour :

- La reformulation du document de projet CIV10-00057717 « Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE) », suite à l'apport additionnel de l'Union Européenne ;
- La finalisation des spécifications Techniques pour les acquisitions de matériels électoraux ;
- La mise à jour du plan opérationnel du processus électoral ;
- L'établissement d'un plan de décaissement lié à la mise en œuvre du plan opérationnel.

A l'issue de cette mission, des accords ont été obtenus pour le financement partiel du gap du budget imputable à l'Etat, permettant le fonctionnement de la CEI jusqu'aux élections, à savoir :

⁷ www.ec-undp-electoralassistance.org

- La prise en charge des indemnités des membres non permanents des Commissions, des membres des bureaux des Commissions, ainsi que des Présidents des Bureaux des Commissions pour un maximum de six (6) mensualités, payable sur la base des étapes intermédiaires ;
- La prise en charge, pour un maximum de six (6) mensualités, des agents administratifs chargés du fonctionnement des Bureaux locaux, ainsi que des charges relatives au fonctionnement de l'administration de ces bureaux (fournitures de bureau), à l'entretien des bureaux, des locations des bureaux et entrepôts, ainsi que des charges d'eau et d'électricité ;
- La prise en charge des loyers des Bureaux des CEI locales, pour un maximum de six (6) mensualités, sous réserves de la mise à disposition des contrats effectifs ;
- La prise en charge des frais de transport des membres de la Commission en lieu et place des véhicules à mettre à la disposition des CEI régionales et départementales ;
- La prise en charge des frais liés à la main d'œuvre occasionnelle, sous réserve de la fourniture de pièces justificatives conformément aux règles du PNUD.

III. STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie d'intervention du Programme d'Appui au Processus Électoral en Côte d'Ivoire se situe dans le cadre de l'objectif global du PNUD qui vise à favoriser une gouvernance démocratique inclusive et participative à travers la consolidation de la paix par la mise en place d'institutions démocratiquement élues. Elle vise, spécifiquement, à aider les citoyens ivoiriens, notamment les pauvres et les femmes, à exercer leurs droits et accomplir leurs devoirs civiques pour le choix de leurs représentants dans les instances électorales nationales. Cette stratégie d'intervention s'articule de manière à faire de l'assistance électorale le point d'entrée du Programme de Gouvernance à mettre en œuvre après les élections en vue de la consolidation de la sortie de crise.

Le programme s'inscrit également dans les principes de la politique de développement de l'UE. En effet, la consolidation du processus démocratique, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales est clairement défini comme les éléments fondamentaux de la politique de gouvernance de l'UE dans la communication 615/2003 de la Commission sur la gouvernance et le développement. Ces objectifs sont également clairement définis dans l'accord de Cotonou qui prévoit un cadre politique détaillé de gouvernance pour justifier des programmes électoraux d'assistance.

Le Partenariat entre la Commission Européenne et le PNUD en assistance électorale est construit sur une expérience approfondie, une attention spécifique aux leçons tirées des projets antérieurs ainsi qu'une compréhension mutuelle de l'approche de chacun, son rôle et ses capacités. Ce partenariat dépend d'une forte collaboration entre les services aux niveaux des sièges pour les mécanismes disponibles de soutien à la qualité.

Il contribue à une meilleure compréhension et à l'amélioration de l'ensemble complexe des interactions entre les services de la CE et du PNUD, des administrations électorales et d'autres acteurs impliqués dans l'assistance électorale, les partenaires techniques et financiers, les gouvernements des pays bénéficiaires, les organisations de la société civile, les partis politiques, les médias et les fournisseurs de services. La coordination d'ensemble de ces divers volets, peut être menée à travers des missions d'appui et suivi de la Joint Task Force.

L'objectif de la révision du programme est aussi de fonder une mémoire inter-institutionnelle visant à améliorer, sur la base de l'appropriation nationale des connaissances et outils nécessaires, les présents et futurs processus électoraux en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, la reformulation du document de programme implique une extension de ses composantes traduite par un appui aux opérations post électorales et pérennisation des acquis ainsi que le renforcement de l'équipe de l'Unité de Gestion du Programme par la création de plusieurs postes d'expert en relation avec les nouvelles composantes ci-dessous. Ainsi, le programme s'articule autour de neuf (9) composantes suivantes :

- Appui institutionnel et opérationnel à la CEI
 - Appui technique
 - Appui au fonctionnement et à l'équipement de la CEI et de ses démembrements.
 - Acquisition du matériel électoral



- Appui logistique pour le stockage et le déploiement du matériel électoral
- Matériel et logistique électorale
 - Acquisition du matériel électoral
 - Stockage et Transport du matériel électoral
- Formation et développement des capacités à court et à long terme
 - Evaluation de la pertinence et des coûts des différents volets de formation.
 - Formation de la CEI et ses démembrements
 - Formation des autres intervenants (Agents de l'administration territoriale, magistrats, observateurs nationaux, partis politiques...)
 - Formation des différents segments de la société civile et des différents leaders intervenant dans le processus
- Communication Institutionnelle, Information et Education électorale
 - Communication Institutionnelle
 - Information et Education électorale (Campagne pour les médias, Campagne de communication de proximité, Vulgarisation des campagnes des messages de paix et de tolérance)
- Appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) et observation électorale
 - Appui aux Organisations de la Société Civile et les partis politiques
 - Observation électorale
- Genre et élections
 - Formation et sensibilisation des OSC du secteur du Genre en vue de leur dépoliarisation
 - Formation des candidates potentielles sur « Genre et Leadership pour le changement »
 - Elaboration d'un Plan National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325
- Sécurisation du processus électoral
 - Evaluation des coûts des contributions des Nations Unies au processus de sécurisation ;
 - Prise en charge de certains volets de la sécurisation.
- Opérations post électorales et pérennisation des acquis
 - Organisation des ateliers d'évaluation des élections présidentielles et planification pour futurs scrutins
 - Campagne de large diffusion d'éducation civique pour consolider les verdicts des urnes.
 - Renforcement des capacités des institutions ayant été impliquées dans le processus.
 - Contribution à la conservation du matériel électoral et des différents acquis du processus.
 - Centre de ressources et d'information
- Coordination et mobilisation des ressources
 - Unité des Gestion du Programme
 - Soutien de la Task Force pour la mise en œuvre
 - Gestions stratégiques des ressources humaines et financière

Il est prévu que les autorités ivoiriennes autoriseront les activités d'observation électorale par des acteurs nationaux et internationaux. L'observation internationale sera menée en conformité avec la "Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale"⁹ et les conclusions du 13ème Rapport ⁹du Secrétaire

⁹ « La Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux ». Les organisations souscrivant: Union Africaine, Réseau Asiatique pour Elections Libres (ANFREL), Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), Centre Carter, Centre d'Instruction et de Promotion Electorales (CAPEL), Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise), Commission Européenne, L'Institut Electoral d'Afrique Australe (EISA), Service International de Réforme Electorale (ERIS) Réseau Européen des Organisations d'Observation Electoral (ENEMO), Forum des Iles du Pacifique, Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA), IFES, Institut Républicain International (IRI), L'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI), Organisation des Etats Américains (OAS), Organisation des Nations Unies (ONU), L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe - Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (OSCE - BIDDH), Association des Administrateurs Electoraux des Iles Pacifiques, Australie et Nouvelle Zélande, (PIANZEA), Secrétariat du Commonwealth, Union Interparlementaire (IPU).



Général des Nations Unies qui recommandent, en son paragraphe « 69 », la création d'une cellule de Coordination de l'Observation Electorale Internationale au sein de la Division de l'Assistance Electorale de l'ONUCI. Cette recommandation est endossée par la Résolution 1765 (16 juillet 2007, Para 2) du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui a réajusté le mandat de l'ONUCI tel que prescrit par la Résolution 1739 (10 janvier 2007, para.2.j). Compte tenu de l'expérience avérée du PNUD en la matière, ses services sont les mieux appropriés pour assurer la gestion et l'encadrement opérationnels des équipes déployées.

Pour ce faire, la stratégie du Programme repose sur le renforcement des capacités de la Commission Électorale Indépendante par le biais de la mise à disposition de différentes expertises et, sur la mobilisation des ressources auprès de partenaires à travers la consolidation du « panier de fonds » (Basket fund) établi en 2008, leur gestion ainsi que la coordination des dites ressources et celles des appuis techniques au processus électoral.

Bien que modulaires dans sa conceptualisation, les composantes du programme ne sont pas censées être des compartiments autonomes et hermétiques mais sont plutôt envisagées comme un tout concourant à la réalisation des résultats escomptés susmentionnés. Le thème commun de ces composantes est le renforcement des capacités nationales. Tous les experts internationaux qui travailleront en appui aux acteurs institutionnels devront former et transférer leur savoir-faire et leurs compétences aux partenaires nationaux dans le cadre de leur mandat.

Cette approche détermine l'assistance électorale en tant qu'une activité constante ou cyclique plutôt qu'un événement encouragé de manière épisodique et ponctuelle. La stratégie est de fournir certaines activités d'assistance tout au long des 8 phases que comporte le cycle électoral.

Dans cette perspective de long terme et de pérennisation des acquis et des institutions de gouvernance électorale, l'implication active du bureau du PNUD est vivement requise. Elle doit davantage mettre l'accent sur la coordination des partenariats, la conformité des activités du PAPE avec les objectifs du programme et les règlements administratifs respectifs de la CEI et du PNUD, l'encadrement dans l'exécution du Programme et la gestion stratégique des ressources et des résultats.

IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Ce programme procède de la volonté du Gouvernement et des Partenaires Extérieurs avec l'appui du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, d'accompagner le processus de sortie de crise en cours, dont la réussite constitue un défi majeur pour le pays. En ce sens, il se propose de renforcer les capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des acteurs en vue de l'organisation d'élections devant être considérées comme libres, transparentes et équitables, réalisées de façon efficiente, en termes de rapport efficacité/coût et conduisant à la reconnaissance et à la légitimité nationale et internationale de leurs résultats. De manière spécifique, il s'agira de :

Objectifs spécifiques	Produits
Renforcement des capacités et des moyens de la CEI et de ses démembrements	○ L'équipe de l'Unité de Gestion est mise en place et fonctionnelle
	○ Optimisation des structures et systèmes organisationnels internes de la CEI
	○ Les listes électorales et les cartes d'électeurs éditées et distribuées à temps
	○ Les capacités de la CEI en matière d'information, de communication et de traitement des données sont renforcées
	○ Un le plan de formation compréhensif élaboré par la CEI, l'ONUCI et le PAPE est approuvé par la CEI et mis en œuvre
	○ Les supports de formation sont conçus et produits

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les équipements nécessaires pour les besoins de formation sont définis et acquis ○ Les différentes formations prévues dans le plan sont mis en œuvre
Renforcement des capacités des autres acteurs du processus électoral pour jouer pleinement leurs rôles respectifs de façon responsable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan de formation cohérent et transparent élaboré par la CEI, l'ONUCI et le PAPE est mis en œuvre ○ Les codes de conduite des partis politiques et de la société civile sont vulgarisés ○ Les supports de formation sont conçus et produits ○ Les différentes formations prévues dans le plan sont mis en œuvre
Mise en place des moyens requis pour la logistique électorale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan intégré de support logistique et matériel, élaboré par la CEI, l'ONUCI et le PAPE est opérationnel ○ Les bureaux de vote sont mis en place et opérationnels ○ Le matériel électoral est acquis, stocké et transporté dans les lieux de vote
Les différentes structures ayant un rôle dans le processus électoral, partagent la même information (communication interne) et les citoyens participent massivement au processus électoral de manière libre et informée (communication externe)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan de communication élaboré par la CEI, l'ONUCI et le PAPE est approuvé par la CEI et mis en œuvre ○ Le code de conduite des médias avec les autorités électorales est élaboré et bien suivi ○ Des activités de communication interne à la CEI et entre la CEI et les autres structures impliquées sont mises en œuvre (réunion, séminaires, notes et documents internes, newsletter etc.) ○ Un système de relation avec la presse est mis en place (communiqués et conférences de presse, dossier de presse, formation des journalistes etc.) ○ Des supports de communication imprimés et audiovisuels sont conçus, produits et diffusés. ○ Des activités de communication à travers les organisations de la société civile (groupes religieux, autorités traditionnelles, ONG, etc.) sont formulées et mis en œuvre
Participation à la création d'un environnement serein et sécurisé propice à l'organisation des scrutins apaisés.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les forces de sécurité disposent, à temps, de matériels de transmission et de tenues ○ Le matériel électoral disponible et sécurisé ○ Les programmes de formation des Forces de Sécurité aux aspects de maintien de l'ordre en période électorale sont assurés
Pérennisation des acquis des élections	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan stratégique pluriannuel est élaboré ○ L'évaluation des élections est réalisée pour guider les actions futures ○ Un centre de ressources et d'information est mis en place au siège de la CEI
Appui à la prise en compte de la dimension Genre – Élections dans l'ensemble des activités de la Commission Électorale et des partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le plan National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 est opérationnel ○ Les programmes de formation et de sensibilisation des OSC du secteur du Genre en vue de leur participation effective au processus de paix et aux élections sont conçus et mis en œuvre ○ Les programmes de formation des candidates potentielles avec des modules orientés vers Genre et Leadership pour le changement sont conçus et mis en œuvre



V. COMPOSANTES DU PROGRAMME

Il convient de noter que les activités et le budget de chaque composante seront approuvés par le comité de pilotage sur la base d'un plan opérationnelle formulé pour chaque composante du programme.

5.1. Appui Institutionnel et Opérationnel à la CEI

Cette composante contribue à atteindre les objectifs 1, 3, 4, de la stratégie de la CEI. Ainsi, le programme va se concentrer en premier lieu sur un soutien à la CEI afin qu'elle puisse organiser de manière efficiente des élections présidentielles et législatives libres et transparentes. Cette assistance se traduit par les appuis suivants :

a) *Appui technique dont l'UGP*

Un appui technique sera assuré à la planification et à l'organisation des différentes opérations du processus électoral, plus particulièrement, sur les aspects suivantes:

- Conception, commande et livraison du matériel électoral
- Procédures de validation de la qualité des listes électorales
- Mise en place des Bureaux de Vote et formation des ses membres
- Formation civique et sensibilisation des populations
- Préparation du déploiement du matériel électoral
- Publication de la liste définitive des Bureaux de Vote
- Formation des démembrements de la CEI pour le scrutin
- Définition des spécifications du bulletin de vote et appel d'offre pour sa réalisation
- Formation et déploiement des Forces de Sécurité
- Appui Déploiement du matériel électoral
- Ramassage, stockage et sécurisation du matériel électoral
- Information et Education et Sensibilisation des électeurs et des populations
- Gestion de l'information et relations avec les médias

L'appui technique sera assuré par l'équipe de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), composé de:

- Conseiller Technique Principal (CTP)
- Gestionnaire de projet
- Expert Administration/Finance
- Expert en Procédures de Passation de Marché
- Expert en Logistique et Opérations Electorales
- Expert en Formation
- Expert en Communication
- Expert en Système d'Information
- Expert en Sécurisation de processus électoraux
- Expert Juridique et contentieux électoraux.

Des experts ad hoc pourront être temporairement recrutés pour des besoins spécifiques.

b) *Appui au fonctionnement de la CEI*

Le projet supportera également le fonctionnement de la CEI à travers :

1. Le financement des indemnités aux commissaires locaux et aux agents administratifs à hauteur de six mensualités/tranches, au maximum, payées en fonction de l'avancement du processus électoral, comme suit :

- 1^{ère} tranche : à la signature du présent document de projet
- 2^{ème} tranche: à l'établissement de la liste électorale provisoire
- 3^{ème} tranche: à l'établissement de la liste électorale définitive
- 4^{ème} tranche: après la proclamation des résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle

2. Le financement de la prime des agents des bureaux de vote ;
3. La prise en charge, pour un maximum de six (6) mensualités, des charges relatives au fonctionnement de l'administration des bureaux des CEL (fournitures de bureau), à l'entretien des bureaux, des locations des bureaux et entrepôts, ainsi que des charges d'eau et d'électricité ;
4. La prise en charge des loyers des Bureaux des CEI locales, pour un maximum de six (6) mensualités, sous réserve de la mise à disposition de l'UGP des contrats effectifs ;
5. La prise en charge des frais de transport des membres des CEI régionales et départementales, en lieu et place des véhicules à mettre à leur disposition ;
6. La prise en charge des frais liés à la main d'œuvre occasionnelle, sous réserve de la fourniture de pièces justificatives conformément aux règles du PNUD.

5.2 Matériel et logistique électorale

Cette composante contribue à atteindre l'objectif 2 de la stratégie de la CEI.

a) Acquisition du matériel électoral

L'acquisition des biens et services se feront selon les procédures habituellement suivies par le PNUD qui sont par ailleurs conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies en matière de transparence, de compétitivité et d'équité et répondent aux normes généralement admises. Sur base des plans d'activités, des descriptions des besoins et de la spécification du matériel établie par la CEI, l'équipe du programme élaborera en accord avec la CEI un cahier de charge et procédera à l'appel d'offre. Le dépouillement et l'analyse des offres seront assurés par le PNUD en relation avec la CEI. Il est à préciser que compte tenu de la complexité et de la sensibilité du programme, afin de s'assurer à la fois de la nature, la qualité et les quantités requises pour les scrutins et les autres opérations électorales, le PNUD pourrait faire appel, pour avis et conseils, à la CEI au niveau des différents comités de préparation, d'analyse/évaluation des offres, de validation et de sélection des fournisseurs et prestataires des biens et services. Afin de faire un suivi adéquat et approprié pour le compte du Comité de Pilotage qui sera régulièrement informé sur les offres publiées et les résultats de l'analyse, il sera fait selon les besoins, recours aux agents de réalisation pour l'exécution des activités spécifiques (sous-traitance des activités).

b) Stockage et Transport du matériel électoral

A ce niveau, l'appui qui sera fourni au titre du présent programme, portera essentiellement sur le déploiement, le ramassage, le stockage et la sécurisation du matériel électoral.

5.3. Formation Développement des Capacités Institutionnelles à Court et Long Terme

Cette composante contribue à atteindre les objectifs 5 et 7 de la stratégie de la CEI.

a) Formation de la CEI et de ses démembrements

Il s'avère nécessaire que la CEI s'approprie progressivement la compétence en matière électorale, nécessaire au soutien continu du processus électoral ivoirien. Pour atteindre cet objectif, l'assistance technique fournie par cette composante vise à optimiser les compétences professionnelles et la performance globale des intervenants – Commissaires, Agents électoraux, membres des bureaux de vote en particulier – en matière de recensement électoral, de vote et de dépouillement, dans l'accomplissement de leurs fonctions importantes.

Le "développement de capacités" est une approche relativement récente, innovatrice et plus durable pour l'assistance électorale : il reconnaît que la construction d'une capacité d'administration électorale forte et stable sur place est plus précieuse, durable et efficace à long terme que la fourniture d'une aide électorale extérieure adaptée aux secteurs spécifiques du processus électoral ou à un événement électoral isolé.

En effet, l'investissement dans les personnes et la construction (ou le renforcement) de leurs capacités professionnelles sont des composantes clés de développement de capacité. Le programme prévoit de développer un programme d'apprentissage complet visant à améliorer les compétences, la confiance, et le réseau professionnel et technique des intervenants électoraux à tous les niveaux, avec une mise au point spécifique visant le personnel au niveau des démembrements de la CEI. Le but principal de cette composante de projet est d'assister la CEI à mettre en œuvre une série d'initiatives de développement de capacités pour améliorer sensiblement la compétence professionnelle de son personnel. Les initiatives proposées comprennent les formations suivantes :

❖ Le cours BRIDGE sur l'Administration d'élections

Cette activité clé est basée sur le cours BRIDGE sur l'administration d'élections, un instrument conjointement développé par la Division de l'Assistance Electorale des Nations Unies (NU DAE), la Commission Electorale Australienne (AEC) et l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA) : www.bridge-project.org. Le cours BRIDGE peut être organisé dans tout pays – et être adapté aux besoins spécifiques de l'institution électorale — par l'utilisation des facilitateurs et des interprètes entièrement accrédités. Le nouveau cadre 2006-2007 de programme d'études de BRIDGE comporte un module "introduction de base à l'administration électorale" et 20 modules supplémentaires.

Le PNUD mettra en œuvre le cours de BRIDGE en collaboration complète avec IDEA et AEC. En outre, une session régionale de la formation conjointe du PNUD et de la Commission Européenne sur l'assistance électorale pourrait être organisée à Abidjan. Ces cours comprennent des notions sur l'appui électoral et ses différences avec l'observation, un aperçu de différentes étapes du cycle électoral et un examen des points d'entrée pour l'aide par l'analyse des études de cas.

❖ Autres programmes et cours de formation

En parallèle au cours de BRIDGE, le projet offrira également certains programmes et cours généraux pour le personnel d'appui à la CEI à tous les niveaux. Ces initiatives comprennent :

- Médias et relations publiques
- Acquisition du matériel électoral
- Autres formations pour l'appui à l'administration électorale

b) Formation des autres acteurs du processus électoral

Étant donné la complexité opérationnelle et les contraintes techniques liées à l'organisation des élections conformément au calendrier établi, la CEI est confrontée à un large défi pour fournir la formation opérationnelle spécifique et spécialisée dans une période très courte à un nombre extrêmement grand d'intervenants dans les élections.

Ces acteurs officiels devront acquérir les connaissances et/ou les capacités afin de bien remplir les responsabilités qui leurs ont été confiés pour assurer le bon déroulement des élections. Les bénéficiaires de ces formations ciblées sont principalement:

- les agents de l'Administration territoriale
- les magistrats
- les représentants des partis politiques dans les bureaux de vote
- les partis politiques dans la gestion du contentieux électoral

En vue de faire face à d'énormes besoins de formation, l'appui technique et financier de l'équipe de gestion du panier de fonds servira à:

- contribuer à développer le plan de formation compréhensif de toutes les étapes de l'opération de formation en cascade pour les intervenants impliqués ;
- concevoir et produire des supports pour la formation, tels que les manuels, les orientations, les aides à la formation, les présentations multimédias, les vidéos etc. ;
- définir et acquérir les équipements nécessaires pour les besoins de formation ;



- mettre en œuvre le programme de formation en cascade, en commençant par le groupe de formateurs principaux au siège de la CEI, et en s'étendant au niveau des démembrements jusqu'aux centres de vote ;
- exercer les activités de contrôle et d'évaluation.

5.4. Communication institutionnelle, information et éducation électorale

Cette composante contribue à atteindre l'objectif 8 de la stratégie de la CEI.

Le partage d'information entre les différentes structures ayant un rôle dans le processus électorale, ainsi que la participation libre et informée des citoyens sont une condition essentielles pour le bon déroulement des élections. Le rôle de la communication est donc essentiel.

Le plan de communication aura deux sous-composantes principales:

- 1) La communication institutionnelle
- 2) Information et éducation électorale

a) Communication interne

La communication interne a pour objectif:

- d'échanger les informations, opinions et propositions à l'intérieur de la CEI (communication interne);
- d'échanger les informations, opinions et propositions entre la CEI et les institutions partenaires afin d'avoir une compréhension commune des objectifs, de la stratégie et des rôles de chacun (communication vers les institutions partenaires);

Les activités de communication interne peuvent être les suivantes:

- réunions et séminaires internes ou avec des institutions partenaires ;
- production et distribution de notes et documents internes ou à l'attention des institutions partenaires ;
- production et distribution d'une newsletter.

b) Information et éducation électorale

L'information électorale a pour objectif principal d'informer avec précision tous les citoyens sur les modalités des différentes phases du processus électoral, afin que chaque citoyen sache, par exemple, où et comment s'enrôler sur la liste électorale, où et comment voter, etc. L'éducation électorale a pour objectif principal de sensibiliser tous les ivoiriens à l'importance des élections afin qu'ils y participent de façon libre et responsable.

L'information et l'éducation électorale, bien qu'ayant des objectifs différent doivent faire l'objet d'un plan de communication intégré, basé sur un sous-volet "communication à travers les mass médias" et sur un volet "communication à travers les organisations de la société civile".

i- Communication à travers les mass média

Les médias (la presse écrite, les radios, et la télévision) se développent au Côte d'Ivoire. Le nombre de publications de la presse écrite a connu une croissance exponentielle depuis l'avènement de la liberté de presse consacrée par le mouvement de démocratisation du pays. La couverture télévisuelle touche actuellement les principales villes du pays, notamment celles disposant de l'accès au réseau électrique. Quelques chaînes de télévision privées couvrent Abidjan et sa périphérie et quelques villes de l'intérieur du pays. La radio demeure la source la plus importante d'information avec la plus large couverture. Les stations de radio communautaires fonctionnent dans les villes de l'intérieur du pays et aussi en milieu rural.

La médiatisation du compte rendu exact sur le déroulement du processus électoral est essentielle pour la crédibilité du processus. La couverture équitable des partis politiques et des candidats indépendants devra être également encouragée.

L'information et la communication sont importantes tout le long du processus électoral et plus particulièrement dans la période post-électorale entre la clôture des bureaux de votes et la proclamation des résultats définitifs. Le silence des institutions dans un moment aussi délicat peut engendrer la suspicion et rendre vains tous les efforts précédents. La prévention de conflit devient prioritaire et exige une étroite collaboration avec les médias. L'adhérence de ces derniers aux codes déontologiques et le respect des dispositions de loi doivent donc être l'objet des activités de formation et sensibilisation pour les journalistes. Accessoirement, un plan de communication média permettra de développer une image de la CEI d'institution crédible, fiable et de compétence. Eu égard à ce qui précède, les activités de communication média peuvent se décliner en deux modules:

❖ *Module 1: Interaction avec les journalistes de la presse écrite, et des média électroniques.*

Ce module a pour but de permettre aux médias, qui peuvent devenir des partenaires importants dans l'information et l'éducation des citoyens, de produire et diffuser une information correcte et responsable. Il faut donc les alimenter avec:

- la production régulière de communiqués de presse
- l'organisation régulière de conférence de presse des différents membres de la CEI
- la production et mise à jour régulière de dossiers de presse pour la télévision, avec matériel écrit et éléments sonores et audiovisuels;
- l'organisation de visites de terrain.

❖ *Module 2 : Production et diffusion de support de communication*

- production de différents formats de programmes radios à faire diffuser;
- production de programmes télé
- production d'affiches et pancartes
- production de supports papiers à distribuer (pliable)

ii- Communication à travers les *Organisations de la Société Civile (OSC)*

Les acteurs de la société civile qui basent leur action sur la proximité avec la population, grâce à leur compétence et expérience, peuvent contribuer largement dans la sensibilisation et l'éducation des électeurs. L'assistance aux OSC nationales a donc pour objectif de contribuer au renforcement de leur capacité en vue de la sensibilisation des populations sur le processus électoral de sortie de crise et de la formation de celles-ci, sur leurs droits et devoirs civiques relatifs aux élections. Ce volet veillera en particulier à apporter une assistance aux organisations situées hors de la capitale (Abidjan) du pays. Des organisations spécialisées, seront associées à la mise en œuvre de ce volet en tant que partenaire.

Un conseiller chargé de la communication et des relations de la CEI avec les partis, la société civile et les médias, sera recruté afin d'assister la CEI à formuler et mettre en œuvre un code de conduite des médias, et aider à organiser des séminaires pour ces derniers. Le PNUD pourrait parrainer des formations semblables pour les journalistes couvrant les élections.

5.5. Appui aux Organisations de la Société Civile et à l'observation électorale

a) *Appui aux Organisations de la Société Civile*

La participation des OSC dans le processus électoral peut améliorer la crédibilité des élections. Le succès d'une élection se mesure par la forte approbation des résultats reflétant l'expression libre du vote des électeurs. Une élection réussie sera également reflétée par l'acceptation large et pacifique des résultats par tous les acteurs clés. Ces résultats sont une partie cruciale et nécessaire du processus de construction d'une nation démocratique. Les bénéfices apportés au processus électoral par la société civile et les médias se manifesteront en termes d'augmentation de la confiance publique dans l'efficacité et la légitimité de l'élection.

Le PNUD soutiendra le développement des mécanismes visant à encourager la collaboration et les échanges entre les OSC pour leur implication dans le processus électoral.

b) Observation Électorale

Le Panier de fonds ne financera pas l'observation et l'UGP ne sera pas directement impliqué dans le volet observation des élections. Le PNUD aussi ne sera pas impliqué dans ce volet qui sera pris en compte par d'autres institutions. Toutefois, dans le cadre de ce volet, un kit pourra être produit et distribué aux observateurs internationaux et nationaux, émanant d'organisation de la société civile ivoirienne.

Toute interaction éventuelle entre le présent programme et le processus d'observation n'impliquera, en aucun cas, les partenaires du panier de fonds dans tout jugement ou conclusion tiré par une ou toutes ces organisations en ce qui concerne les élections. Il est de la prérogative de ces organisations de tirer leurs propres conclusions basées sur les expériences professionnelles et objectives obtenues tout au long de la période électorale.

5.6. Genre et élections

La question du Genre dans le processus électoral fait l'objet d'un appui du PNUD en collaboration avec d'autres partenaires depuis 2006. Tenant compte de la présence de l'ONUCI avec un mandat spécifique d'appui au processus électoral, la Division Électorale et l'Unité Genre de l'ONUCI sont des partenaires privilégiés en vue de faciliter le dialogue au sein des organisations féminines de différentes générations et régions autour des questions électorales. Une feuille de route devra être établie pour les activités à entreprendre par les différents intervenants, en vue d'une coordination des appuis et financements requis. Un programme de formation en leadership pour le changement sera mis en œuvre et piloté par l'Unité Genre de l'ONUCI. Une formation des candidates potentielles est prévue avec des modules : i) Genre et leadership pour le changement ; ii) Mécanisme électoral ; iii) Mobilisation de fonds ; iv) Élaboration d'un programme électoral ; Communication ; Participation communautaire etc.

Une stratégie d'appui à la base sera privilégiée, avec un appui accru aux régions de l'intérieur pour la mobilisation et la formation de candidates aux élections législatives, communales, et de conseils généraux. A cet effet, un programme d'appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité est également, en cours. Ses objectifs spécifiques se déclinent comme suit : (i) Former et sensibiliser les OSC du secteur du Genre en vue de leur dépolarisation ; (ii) Appuyer la Côte d'Ivoire dans l'élaboration d'un Plan National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 ; (iii) Appuyer les OSC œuvrant dans le secteur de la promotion du Genre en vue de leur participation effective au processus électoral.

En outre, le programme facilitera le déploiement des ONG de la coordination nationale femmes et élections dans les 19 régions de la Côte d'Ivoire pour les actions de sensibilisation, formation, à l'enrôlement et au déploiement de relais.

Il s'agit de contribuer à rendre opérationnelle la déclaration solennelle du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son excellence M. Laurent Gbagbo, prononcée en février 2007, dans laquelle celui-ci s'engage à amener les institutions publiques et privées vers l'application d'un quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, notamment lors des échéances électorales, en vue de la parité telle que stipulée dans la constitution ivoirienne.

5.7. Sécurisation du processus et contentieux électoraux

a) Sécurisation du processus électoral

Il subsiste un risque de désordre public qui pourrait dégénérer en violence généralisée si la réponse apportée n'est pas adéquate. Le maintien de l'ordre public et la sécurisation des élections doivent être des tâches exclusives des Forces de Sécurité, formées et équipées pour répondre à ce genre de situation. Les Autorités Ivoiriennes ont fait un grand effort d'intégration des forces en place et défini les besoins des Forces de Sécurité en moyens humains, matériels et outils de travail pour permettre à ces forces d'assurer, dans des conditions optimales, la sécurité des personnes et des biens, la sécurisation des acteurs et des activités politiques et l'ensemble des opérations électorales.

Ce programme d'assistance électorale ne pourra répondre que partiellement à l'expression des besoins des Autorités en matière de sécurisation. En effet, vu son ampleur, ce besoin ne pourra être efficacement considéré que dans le cadre d'un programme de réforme du système de sécurité. La sécurisation des élections passe en grande partie par la confiance de la population au processus, qui sera acquise par des procédures transparentes et équitables, mises en œuvre de façon claire et efficace, comme prévu par le présent programme. Néanmoins, un volet visant en particulier les préparatifs du dispositif sécuritaire est intégré dans ledit programme et devra faire l'objet d'une formulation ultérieure afin de contribuer au plan de sécurisation qui sera préparé par les autorités nationales compétentes. Les actions envisagées dans ce cadre sont:

- Achat de matériels de transmission pour les Forces de Sécurité ;
- Achat de tenues des Forces de Sécurité (qui seront clairement distinguables de celles des Forces) ;
- Formation des Forces de Sécurité aux aspects de maintien de l'ordre en période électorale ;
- Appui à la sécurisation des opérations et la logistique électorale.

b) Affaires Juridiques et contentieux électoraux

Un élément important de la stabilité du processus électoral, et notamment de l'acceptation, par les acteurs politiques et les populations, des résultats des scrutins, réside dans l'existence d'un système clair et simple de règlement des contentieux à tous les niveaux, avant, pendant et après le vote. Après une analyse des textes de lois, décrets et procédures en vigueur applicables sur les contentieux, le programme devra proposer et animer un programme de formation des différents acteurs et intervenants dans le processus, proposer des manuels adaptés à la Côte d'Ivoire pour la formation et la gestion du contentieux électoral, contribuer à la mise en place d'un système d'analyse et de réaction rapide aux plaintes, réclamations ou requêtes des acteurs du processus et des populations, et apporter un appui au service juridique de la CEI dans toute autre domaine qui s'avèrerait nécessaire.

5.8. Opérations Post Electorales et Pérennisation des Acquis

a) Evaluation des élections présidentielles et planification pour les futurs scrutins

L'évaluation des élections présidentielles visera à créer le lien continu et harmonieux nécessaire avec les futurs scrutins. Ceci assurera que l'expérience cruciale acquise et les expériences directement capitalisées dans l'organisation et la conduite des élections présidentielles soient convenablement reflétées et appliquées aux activités de soutien à plus long terme.

L'exercice d'évaluation sera entrepris conjointement par la CEI et le PNUD et les autres partenaires au développement, immédiatement, après la réalisation des élections présidentielles en prenant en considération les rapports des organisations internationales et nationales d'observation électorale.

Tout en identifiant et faisant le point des acquis de l'organisation des élections présidentielles, l'évaluation servira d'exercice pour affiner et rationaliser les activités ultérieures de développement de capacité prévues pour la tenue des futurs scrutins.

L'évaluation devrait également fournir une occasion d'identification de toute modification qui doit être apportée dans le programme afin de permettre son adaptation aux futurs scrutins, tout en favorisant la conservation et la réutilisation de la mémoire institutionnelle et des ressources documentées (tels que les plans de travail, les budgets, les orientations et les procédures opérationnelles, les matériels électoraux et d'information des électeurs, etc.) résultant des activités de soutien fournies pendant l'appui aux élections présidentielles.

Le programme soutiendra la CEI pour élaborer un plan stratégique pluriannuel qui pourrait servir de cadre intégré et structuré pour la définition de ses missions, principes directeurs, objectifs stratégiques, buts et stratégies pour mettre en œuvre les objectifs et les buts. Pour la plupart des commissions électorales, la planification stratégique est un nouveau concept dont les activités sont celles de passer d'une élection à l'autre ou de soumettre les budgets pluriannuels. Le but de cette composante de soutien est de fournir à la CEI un outil de gestion qui pourrait soutenir ses efforts pour réaliser des élections durables, professionnelles et crédibles. Ceci, à travers des dispositifs aidant à assurer que les fonctionnaires

électorales ivoiriennes à tous les niveaux travaillent vers les mêmes objectifs, l'appui à la planification stratégique représente un effort focalisé qui prévoit de produire les décisions et les actions sous forme de guide qui instruit la CEI sur ses modes d'action et sa vision du futur.

b) Centre de ressources et d'information

Pendant les deux décennies passées, l'aide internationale aux organes de direction électoraux a, dans le monde entier, augmenté exponentiellement. Cela a produit une quantité substantielle d'informations, bonnes pratiques et expériences. Malgré cette augmentation d'activités, la grande partie des informations acquises pendant l'organisation d'une élection est dispersée dès la fin des opérations. Peu a été fait jusqu'ici, en termes de centralisation et de partage d'expériences et d'information entre les institutions Ivoiriennes intervenant dans le processus électoral, de sorte que l'expérience acquise n'a pas été traduite en développement de politique et de pratique. En vue d'augmenter les capacités et la connaissance professionnelles du personnel de la CEI à tous les niveaux sur les sujets liés à l'élection, le programme prévoit d'aider la CEI à établir un "centre de ressources et d'information" en son siège, à Abidjan.

Le centre sera équipé d'une bibliothèque moderne, ainsi que des ordinateurs, de l'accès Internet et d'autres ressources et équipements. Il comprendra une archive comprenant une collection internationale et régionale de documents liés aux élections, les publications sur les processus de démocratisation, des documents à employer par le personnel de la CEI à tous les niveaux pour l'analyse comparative, la politique et la formation du personnel d'exploitation, la recherche, les études, le développement politique, etc.

Cette collection comprendra : livres, examens, publications, bulletins d'information, lois électorales, codes de conduite, études techniques, évaluations d'élections, manuels et autres aides à la formation, rapports et exposés, etc., en plus des matériaux électoraux assortis, tels que les affiches d'information de l'électeur, brochures, autocollants, échantillons de bulletins de vote, cartes d'électeurs, bandes audio et vidéo, photographies, urnes et isoires, échantillons de formulaires électoraux et encre indélébile, etc. en provenance de différents pays du monde entier, et d'une archive historique des matériaux produits par les différentes élections tenues en Côte d'Ivoire.

La création du centre de ressources et d'information vise à fournir un appui et des conseils internes prêts à être utilisés par la CEI. Ceci permet de soutenir ses efforts et de stimuler de nouveaux liens de coopération technique avec les réseaux électoraux régionaux, les instituts de recherche et les organisations professionnelles dans la région et dans le monde entier. En outre, ceci facilite l'accès du personnel de l'administration électorale à une masse de documents et de matériaux électoraux qui seraient, autrement, hors de leur portée. La possibilité est ainsi offerte à ce personnel d'être mieux informé sur les processus et procédures électoraux. Le centre devrait également servir de lieu de réunion et de formation pour le personnel de la CEI.

L'équipement informatique de ce centre de ressources connecté en réseau permettra au personnel de la CEI d'accéder à des collections d'information en ligne. Le programme aidera également la CEI à créer une page d'accueil pour le centre qui rendra disponible de l'extérieur, notamment à partir des bureaux préfectoraux, ces différentes ressources : documents, programmes d'orientation, matière de recherche et autres matériaux de ressource. Un index électronique des documents et des matériaux disponibles sera également répertorié sur le site web de la CEI, de sorte que le public intéressé puisse consulter le centre à distance.

Afin d'élargir la palette de ressources mises à disposition par ce centre, une aide supplémentaire sera également recherchée auprès d'autres organisations internationales engagées à soutenir la gouvernance démocratique et IDEA. Les bailleurs intéressés, pourraient également être étroitement associés aux activités et à l'expansion future du centre.

5.9. Mobilisation, Coordination et Gestion des ressources

Afin de parvenir à une synergie positive entre les interventions des différents partenaires, un mécanisme de financement commun « Panier de fonds » ou « Basket Fund » dont la gestion est confiée au PNUD, a été mis en place afin d'assurer la coordination de l'ensemble des activités d'assistance électorale. Ce mécanisme de financement consiste en la mise ensemble des contributions financières des partenaires. Ces différentes contributions peuvent être mobilisées sous deux modalités : (i) la modalité de fond fiduciaire et (ii) la modalité de partage des coûts. Chaque partenaire souhaitant participer au Panier peut choisir l'une ou l'autre modalité conformément à ses règles et procédures. A cet effet, un protocole d'accord¹⁰ est adopté, cas par cas, entre la partie nationale, le PNUD et les partenaires financiers.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du PNUD en sa Session annuelle de juin 2007, une participation aux coûts des frais de gestion de 7% est prélevée sur les contributions recueillies au niveau du « Panier ».

Le financement du processus électoral en Côte d'Ivoire provient de trois sources de financement à savoir : (i) la contribution du Gouvernement, gérée directement par la CEI (ii) les contributions en nature provenant des partenaires extérieurs et, les contributions financières. Cette diversité de ressources nécessite une coordination d'ensemble afin d'optimiser leur utilisation. Celle-ci se fera à travers d'un comité de pilotage dont l'Unité de Gestion du Programme constituera le secrétariat et, d'un Comité Technique.

Par ailleurs, l'assistance électorale sera réalisée essentiellement par la mise à disposition auprès de la CEI d'experts de longue et de courte durée, pour une période prévisionnelle de 36 mois environ, couvrant l'ensemble du processus électoral, en intégrant les préoccupations d'équité selon les sexes. Cette assistance se fera dans un cadre d'étroite concertation entre la Division de l'Assistance Électorale de l'ONUCI, le PNUD et la Commission Électorale Indépendante. Les experts et consultants, hommes et femmes seront mis à la disposition de la CEI mais travailleront également, avec l'accord et sous la supervision de la CEI, avec les autres acteurs, notamment l'administration, les institutions nationales impliquées dans le processus, les partis politiques, les organisations de la Société Civile et les médias. Ces experts seront sous la responsabilité directe du Conseiller Technique Principal (CTP), Chef de l'Unité de Gestion du Programme. Ils seront sélectionnés en collaboration avec la CEI, la Division de l'Assistance Électorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, les Partenaires contribuant au Panier et le bureau du PNUD en Côte d'Ivoire. (Voir annexe TDR de UGP pour les postes d'experts).

a) Le Comité de pilotage

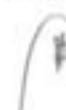
Le comité de pilotage déjà en place sera consolidé, afin de continuer d'assurer une coordination des bailleurs de fonds engagés en appui au processus électoral, à travers le Panier de fonds géré par le PNUD. Ce comité fixe les orientations stratégiques du programme et en supervise la gestion des fonds. Il inclut, en qualité de membres, les représentants du Gouvernement, de la Commission Electorale Indépendante, de l'ensemble des contributeurs au financement et de la Division Electorale de l'ONUCI. Tout nouveau contributeur au Panier peut être membre du Comité de Pilotage. Le Comité est co-présidé par le Président de la CEI et par le Représentant résident du PNUD.

Le Comité de Pilotage délibère et statue de manière consensuelle. Il examine et approuve le compte rendu des activités et des déboursements ainsi, que le nouveau plan d'activités et de déboursements pour la période à venir présentés par le CTP. Le Comité de Pilotage doit donner son avis de non objection sur l'équipe de l'UGP (profil et CV). Les fonctions du Comité de Pilotage sont décrites dans les TDR annexés à ce document.

b) Le Comité Technique

Le Comité Technique effectue un travail technique préliminaire afin de préparer les réunions du Comité de Pilotage. Il analyse le rapport d'utilisation des fonds du panier et le plan d'opérations ainsi que de déboursement. Il assiste l'UGP dans la préparation de l'ordre du jour des réunions du Comité de Pilotage.

¹⁰ Memorandum Of Understanding



Le Comité Technique est co-présidé par le Représentant de la CEI et par le CTP. Etant un sous groupe du Comité de pilotage, il est composé des techniciens des institutions membres de ce comité. Le Secrétariat du Comité Technique est assuré par l'UGP.

VI. MODALITES DE GESTION

La modalité d'exécution directe (DEX) en cours est maintenue afin d'assurer l'indépendance dans un environnement particulièrement sensible comme celui de la Côte d'Ivoire.

Conformément aux exigences de cette modalité les règles et procédures du PNUD qui sont par ailleurs, conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies (SNU) en matière de transparence, de compétitivité et d'équité, s'appliqueront dans la mise en œuvre du programme.

Dans cette modalité, le PNUD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats (gestion du panier, mise à disposition, sur la base du plan de travail, des moyens nécessaires, rendre compte de l'utilisation des fonds...).

La mise en œuvre des axes d'intervention se fera en synergie avec les autres intervenants dans le processus électoral. A cet effet, certains de ces axes seront pilotés par des divisions du SNU en tant qu'agences coopérantes et d'autres pourront faire l'objet de sous-traitance pour leur mise en œuvre.

Le PNUD informera régulièrement les donateurs de l'utilisation de leurs ressources. Les rapports remis aux donateurs vont décrire: (a) la progression des activités du programme, les activités planifiées et les problèmes rencontrés, et (b) la situation financière, y compris les revenus et les dépenses actuelles et futures. Les échéanciers de rapports doivent être déterminés dans l'accord de partage de coûts.

❖ Exécution du Programme

Le programme sera géré et exécuté par le PNUD, en collaboration avec la CEI, la Division de l'Assistance Électorale (DAE) de l'ONUCI et les Partenaires participant au financement du Panier. Le PNUD assurera la gestion financière de ce fonds. A ce titre, il recrutera une équipe qui assurera la gestion quotidienne des ressources.

La CEI, assurera la programmation cohérente des activités en vue d'atteindre les objectifs du présent document de programme. Soutenue par l'assistance bilatérale et multilatérale, la CEI élaborera un plan d'activités opérationnel détaillé du processus électoral. Les activités de ce plan opérationnel seront financées d'une part par le « Panier de fonds » et d'autre part par l'assistance bilatérale directe.

VII. RISQUES ET DEFIS

Les principaux risques à la réalisation de ce projet sont :

- une remise en cause de l'Accord Politique de Ouagadougou ;
- un retour au climat d'insécurité d'une manière généralisée ;
- retard dans le processus d'identification ;
- non respect du calendrier électoral.

Le risque le plus important pour le PNUD serait un retard dans le calendrier de libération des apports financiers promis.

VIII. SUIVI/EVALUATION

Le programme d'appui au processus électoral fera l'objet d'une évaluation intermédiaire entre deux scrutins. Cette mission aura pour objet de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été remplis.

Ces indicateurs, qui reflètent les standards internationaux en la matière, portent, en particulier, sur les aspects suivants :

- Evaluation des attributions de la CEI et de ses relations avec l'Administration ;
- Evaluation de la qualité des listes électorales ;
- Participation des acteurs nationaux aux décisions relatives au processus électoral ;
- Mécanisme d'appui aux partis politiques, dans le contexte électoral ;
- Mécanisme de règlement des contentieux électoraux.
- Appui à la société civile et la prise en compte du genre

La mission recommandera, par la suite, les mesures qu'elle jugera nécessaires pour optimiser le processus. Les résultats de cette évaluation devraient notamment déterminer la continuité de l'engagement des Nations Unies en appui au processus électoral. Par ailleurs, une revue du projet aura lieu à la fin des opérations, ainsi qu'une vérification et une évaluation finale indépendante, afin de s'assurer de l'utilisation efficiente des ressources allouées.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent descriptif constitue l'instrument classique d'intervention visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 03 décembre 1993. Aux fins dudit Accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme compétent du Gouvernement visé dans l'Accord. Sont également concernés l'Accord de Pretoria et la Requête du Gouvernement ivoirien.

Les révisions suivantes seront apportées au présent descriptif, même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires n'ont pas d'objections à formuler sur les changements envisagés. Il s'agit : (i) des révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du programme, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts en raison de l'inflation ; et (ii) des révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts dus à l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le paiement des agences d'exécution en cas de recours à une autre agence du SNU et à d'autres Partenaires.

Les politiques et procédures du PNUD établies par le Système des Nations Unies seront appliquées pour le recrutement du personnel technique d'appui administratif qu'exigera l'exécution du programme. La rémunération de ce personnel sera déterminée conformément aux politiques et procédures du PNUD.

X. VISIBILITE

Les informations pertinentes sur le Panier seront mises à la disposition des Parties Signataires et autres parties intéressées. L'UGP rédigera le Procès Verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux Parties Signataires dans les trois jours suivant la réunion. Des rapports périodiques et d'autres documents seront fournis aux Parties Signataires, tels que spécifiés en Annexe II.

L'UGP devra, dans la mesure du possible, concevoir, développer et actualiser un archivage électronique des documents et informations sur le processus électoral en Côte d'Ivoire et le rendre disponible pour toutes les parties prenantes. Si le temps le permet, un site Internet sur le Panier pourra être conçu, développé et actualisé.

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des Partenaires Extérieurs contribuant au Panier, à chaque phase du Programme. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque Partenaire dans la mise en œuvre du Panier. Les actions de visibilité qui seront planifiées et mises en œuvre viseront trois groupes clés : les bénéficiaires, les décideurs et la communauté des bailleurs. Elles pourront être spécifiées ultérieurement dans des accords de partage des coûts. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles au budget du programme.

Les logos des partenaires extérieurs contribuant au Panier figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom de l'UGP.

XI. BUDGET ESTIMATIF GLOBAL

Le budget cadre ci-après constitue une évaluation, à partir du Programme de budget élaboré avec la CEI et présenté par la CEI au Gouvernement. Comme tout budget, il peut être soumis à des révisions. Il regroupe les lignes budgétaires représentant le financement minimum indispensable pour organiser les consultations électorales dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Budget des opérations électorales (Présidentielles et Législatives)

ACTIVITES	MONTANT FCFA	MONTANT USD	MONTANT EUROS
A-COMMISSIONS LOCALES (C.L)			
MISE EN PLACE DES CL	12 233 763 000	25 052 758	18 650 251
EQUIPEMENT CL	2 876 675 000	5 890 963	4 385 463
S/TOTAL	15 110 438 000	30 943 721	23 035 714
		0	0
B-RECONSTITUTION DE LA LISTE ELECTORALE (RLE)	3 850 933 333	7 886 086	5 870 710
S/TOTAL	3 850 933 333	7 886 086	5 870 710
		0	0
C-SCRUTINS		0	0
IMPRESSIONS ELECTORAUX	4 322 710 742	8 852 209	6 589 930
MATERIEL ELCTORAL	5 695 335 000	11 663 120	8 682 482
FORMATION	852 800 000	1 746 396	1 300 085
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	900 000 000	1 843 054	1 372 041
CONSOMMATION COMMUNICATION	600 000 000	1 228 702	914 694
PERSONNEL CONSIGNE ET RESTAURATION	1 473 600 000	3 017 693	2 246 489
TRANSPORT	587 005 500	1 202 092	894 884
SECURITE DES OPERATIONS DE VOTE	859 011 250	1 759 115	1 309 554
VOTE DES IVOIRIENS A L'ETRANGER	500 000 000	1 023 919	762 245
NUIT ELECTORALE	824 700 000	1 688 852	1 257 247
S/TOTAL	16 615 162 492	34 025 153	25 329 652
		0	0
TOTAL GENERAL INITIAL	35 576 533 825	72 854 959	54 236 076
IMPREVU SCRUTIN (1%)	355 765 338	728 550	542 361
TOTAL GENERAL AVEC IMPREVU 1%	35 932 299 164	73 583 509	54 778 437

Montant Total Budget de l'Assistance Technique : USD 1 369 031.00

Plan de financement

BUDGET TOTAL (Opérations Electorales et l'Assistance Technique) : USD 74 952 540.00

Contribution du PNUD : USD 900 000.00
Contribution du Gouvernement : à déterminer
Contribution des Partenaires : à déterminer

Tableau de financement

Plan de décaissement

ANNEXE I

TERMES DE REFERENCE

DU COMITE DE PILOTAGE DU PANIER

Le Comité de Pilotage est le plus haut organe décisionnel du Panier de fonds. Il définit les orientations stratégiques du Panier, notamment pour son mode de fonctionnement et sa gestion opérationnelle.

Composition

Le Comité de Pilotage est composé des représentants des Partenaires Extérieurs participant au Panier (voir liste des signataires), de l'ONUCL, de la CEI et du Gouvernement (Primature, Ministère de l'Economie et des Finances). Si un nouveau Partenaire Extérieur décidait de se joindre au Panier, la représentation sera revue et modifiée, le cas échéant, avec l'avis favorable des membres du Comité de Pilotage.

Le Comité de pilotage a le pouvoir de décider d'inviter d'autres parties, en plus des membres ordinaires, pour assister, *ex-officio*, aux réunions. Chaque Partie Signataire peut soumettre des requêtes de ce type au Coordonnateur du Comité.

Le Comité de Pilotage dispose d'un secrétariat assuré par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) qui rend compte de ses travaux au Comité de Pilotage. Les fonctions du Secrétariat sont détaillées en Annexe 2.

L'Unité de Gestion du Programme est animée et coordonnée par le Conseiller Technique Principal (CTP).

Présidence et réunions

Le Comité de Pilotage sera co-présidé par le Président de la CEI et le Représentant Résident du PNUD avec l'assistance du CTP. En outre, le Représentant Résident du PNUD assurera le rôle de facilitateur et de coordonnateur de la programmation et de l'organisation des réunions. Le Comité de Pilotage se réunit une fois par mois et, plus fréquemment, selon que de besoin.

Responsabilités

Le Comité de Pilotage est chargé de :

- Définir les orientations stratégiques de la mobilisation des financements destinés au Panier ;
- Orienter l'UGP sur la gestion du Panier ;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Panier et le fonctionnement de l'UGP, en conformité avec les dispositions du Protocole d'Accord, de ses annexes et du Document de Programme du PNUD ;
- Valider la sélection des évaluateurs et auditeurs externes du Programme ;
- Indiquer à l'UGP les actions à entreprendre si des circonstances extérieures rendent difficile le respect des délais et des indicateurs de performance d'origine ;
- Superviser l'UGP dans son rôle de Secrétaire du Comité de Pilotage.

Prise de décision et Quorum

Les décisions au sein du Comité de Pilotage doivent être prises par consensus. Il reste entendu également que la décision arrêtée ne devra être contraire aux dispositions d'aucun des accords de financement du programme, ni d'un document ayant fait l'objet d'un consensus. Elle ne pourra porter en outre que sur les modalités de gestion du Panier.

ANNEXE II

TERMES DE REFERENCE

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

L'Unité de Gestion du Programme (UGP) est l'organe en charge de la gestion du Panier de Fonds du processus électoral. Le PNUD est chargé de mettre en place et de gérer l'UGP.

Elle est chargée d'appuyer la CEI dans les activités agréées avec celle-ci et entérinées par le Comité de Pilotage pour financement par le Panier de Fonds. Il rendra compte de l'exécution de ces activités régulièrement au Président de la CEI et au Comité de Pilotage de Panier de Fonds, dans le cadre agréé par les parties.

Personnel

Le personnel de l'Unité est sélectionné par le PNUD, en collaboration avec la CEI et les Partenaires au programme. L'UGP est composée d'une équipe permanente et d'une équipe d'appui selon les besoins et priorités des activités préalablement établis en accord avec la CEI:

- Conseiller Technique Principal (CTP)
- Gestionnaire de projet
- Expert Chargé de l'administration et des finances
- Expert en Procédures de Passation de Marché
- Expert en Logistique et Opérations Electorales
- Expert en Formation
- Expert en Communication Chargé de la sensibilisation
- Expert en Système d'Information et listes électorales
- Expert en Sécurisation de processus électoraux
- Expert Juridique et contentieux électoraux.

Le Conseiller Technique Principal fait la liaison avec le Comité de Pilotage et, suivant les orientations et sous l'égide de la CEI, avec les parties prenantes nationales.

Le recrutement des Experts et du personnel de l'Unité de Gestion du Programme se fait selon les règles et procédures du PNUD et dans un délai maximum de 15 jours après que les potentiels candidats auront été sélectionnés.

Le programme se déroule pendant une période de 18 mois et est prolongé en cas de besoin après négociation entre les bailleurs et la CEI. La CEI, avec l'appui des experts de programmation, élabore les plans d'activités détaillés qui sont approuvés par le Comité de Pilotage au début de chaque phase de programmation.

Les candidats internationaux retenus doivent avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans l'administration des élections. Ils doivent avoir obtenu des résultats reconnus dans la planification et la mise en place de programmes d'assistance électorale avec des financements d'organisations internationales. Ils doivent avoir de l'expérience en matière de législation électorale et de systèmes électoraux. Une expérience dans un pays d'Afrique de l'Ouest ou du centre, en particulier en Côte d'Ivoire, est un atout. Ils doivent avoir un excellent niveau en français, écrit et parlé. Ils doivent être capables de fournir des conseils expérimentés aux parties prenantes au processus électoral dans leurs domaines d'expertise. Le Conseiller Technique Principal doit avoir une expérience approfondie d'au moins 10 ans en gestion de programme, de personnel et de finances à un niveau supérieur.

L'UGP est administrativement sous l'autorité du Représentant du PNUD et sera installée dans des locaux loués et mis à sa disposition par le PNUD.

Responsabilités

Les responsabilités de l'UGP sont :

- Fournir une assistance technique électorale qualifiée à la CEI ;
- Proposer au Comité de Pilotage et mettre en place des procédures de financement en conformité avec les règles et les règlements du PNUD et gestion des accords de partage des coûts ;
- Assurer la gestion financière et la préparation des audits et des évaluations ;
- Gérer, coordonner et superviser des sous-programmes du Panier, le cas échéant ;
- Passer les marchés, acquérir du matériel et les services nécessaires dans le cadre de l'exécution des activités du Panier et superviser les actifs ;
- Assurer le secrétariat du Comité de Pilotage ;
- Transmettre les suggestions au Comité de Pilotage en matière de planification stratégique et de prise de décision ;
- Produire les rapports d'avancement réguliers sur le financement, la planification et la mise en œuvre des activités du Panier au Comité de Pilotage ;
- Consulter, faire la liaison et partager les informations avec les parties prenantes ;
- Coordonner les réunions du Comité de Pilotage.

Relations avec la CEI

L'Unité de Gestion exerce son mandat auprès de la CEI en tant qu'organe d'appui technique de l'Institution dans la conduite des activités du processus électoral. Ses initiatives devront donc s'inscrire dans les perspectives et les priorités de la CEI et les urgences liées à l'évolution du processus électoral, tout en assurant la cohésion de l'ensemble des opérations. Elle ne devra en aucun cas contrarier le bon déroulement du processus électoral ni occasionner des pesanteurs.

Supervision des acquisitions et des actifs

Le Comité de Pilotage approuve les procédures de soumission et de sélection des demandes pour les activités essentielles du Panier, en s'appuyant sur les conseils de l'UGP, en accord avec les règles et les règlements du PNUD figurant dans les procédures que l'UGP devra appliquer.

L'UGP en étroite relation avec la CEI, est chargée de gérer les acquisitions liées aux élections et assurer le suivi pour garantir une livraison dans les délais, suivre les règles et règlements du PNUD avec l'appui du PNUD/IAPSO. Cela inclut :

- La préparation et la mise à jour d'un plan d'acquisition couvrant toutes les activités d'acquisition financées par le Panier ;
- L'obtention de cotations de la part des vendeurs locaux et étrangers pour l'acquisition en équipements et matériel électoral ;
- La préparation de comparatifs des prix, comprenant les analyses nécessaires, et l'attribution des contrats de fournitures et de services ;
- Le traitement des factures des fournisseurs sur reçu et certification des biens ou des services et la liaison avec l'Unité Finances du PNUD pour assurer un paiement rapide ;
- L'établissement d'une mise à jour du registre des actifs pour tout le matériel et les moyens acquis par le Programme d'Appui du Panier, et faire la liaison avec le responsable financier de la CEI

Gestion Financière et Préparation des audits et des évaluations

L'UGP, en accord avec les règles et règlements du PNUD, doit :

- S'assurer du décaissement rapide des fonds par tous les Partenaires contractuels tel que prévu dans le budget et les calendriers de décaissement ;
- Fournir un contrôle financier et des directives à tous les Partenaires contractuels en collectant des rapports, des comptes, des reçus de la part des sous-traitants ;
- Préparer les rapports d'activités (une fois par mois), les rapports analytiques des progrès (bimestriel), ainsi que les états financiers trimestriels et un état financier consolidé à la fin du programme, et les présenter à la CEI puis au Comité de Pilotage ;
- Préparer les Termes de Référence pour un audit financier et technique et une évaluation du Panier

- et les présenter au Comité de pilotage ;
- Faciliter le travail des auditeurs et évaluateurs ;

Rapports et Moyens de Communication

L'UGP agit comme un point focal en matière d'information pour toutes les Parties Signataires dans le cadre du processus électoral. Il sera chargé de transmettre les informations aux parties prenantes pertinentes le cas échéant.

L'UGP soumet des rapports et développe des moyens de communication aux intervalles suivants :

- Rapport d'activités (une fois par mois) - Description de la mise en œuvre des activités par rapport aux résultats et aux indicateurs de performance figurant dans le Document de Programme ;
- Rapport analytique sur les progrès (bimestriel) - Etat des activités financées par le Panier dans le contexte général de préparation et de tenue des élections, en attirant l'attention sur les aspects importants qui auront un impact sur le calendrier de tenue des élections ;
- Etats financiers (trimestriel) et Etat financier consolidé (à la fin du programme) ;
- Procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage (voir la section sur le Secrétariat) ;
- Un site Internet du Programme, si le temps le permet ;
- Archives Electroniques (mise à jour régulière) - Documents et informations sur le processus électoral en Côte d'Ivoire, disponibles pour toutes les parties prenantes au processus pendant et après les élections de 2008.

Secrétariat du Comité de Pilotage

L'UGP, en tant que secrétariat du Comité de Pilotage, a la responsabilité de transmettre toutes les informations pertinentes sur le Panier, formellement validées par le Comité de Pilotage, à la CEI ainsi qu'aux Parties Signataires et aux parties prenantes le cas échéant.

Les Procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage sont transmis aux Parties Signataires dans les trois jours suivant une réunion.

AVENANT N°1

Entre

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

La Commission Electorale Indépendante (CEI)

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD)

Relatif au document révisé du Programme d'Appui au Processus Electoral en Côte d'Ivoire

Intitulé

**« Mise à jour du Programme d'Appui au Processus Electoral en Côte d'Ivoire:
Programme d'appui au cycle électoral en Côte d'Ivoire »**

Il est convenu ce qui suit :

Le chapitre « Suivi/Evaluation - para 3 », les annexes I (Responsabilités) & II (Gestion financière et préparation des audits et des évaluations) du document, sont modifiés comme suit :

VIII. SUIVI/EVALUATION

Paragraphe 3

La mission recommandera, par la suite, les mesures qu'elle jugera nécessaires pour optimiser le processus. Les résultats de cette évaluation devraient notamment déterminer la continuité de l'engagement des Nations Unies en appui au processus électoral. Par ailleurs, une revue du projet aura lieu à la fin des opérations, ainsi qu'une évaluation finale indépendante.

ANNEXE I – TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU PANIER

Responsabilités

Le Comité de Pilotage est chargé de :

- Définir les orientations stratégiques de la mobilisation des financements destinés au Panier ;
- Orienter l'UGP sur la gestion du Panier ;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Panier et le fonctionnement de l'UGP, en conformité avec les dispositions du Protocole d'Accord, de ses annexes et du Document de Programme du PNUD ;
- Indiquer à l'UGP les actions à entreprendre si des circonstances extérieures rendent difficile le respect des délais et des indicateurs de performance d'origine ;
- Superviser l'UGP dans son rôle de Secrétaire du Comité de Pilotage.

ANNEXE II – TERMES DE REFERENCE UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

Gestion Financière et Préparation des évaluations

L'UGP, en accord avec les règles et règlements du PNUD, doit :

- S'assurer du décaissement rapide des fonds par tous les Partenaires contractuels tel que prévu dans le budget et les calendriers de décaissement ;
- Fournir un contrôle financier et des directives à tous les Partenaires contractuels en collectant des rapports, des comptes, des reçus de la part des sous-traitants ;
- Préparer les rapports d'activités (une fois par mois), les rapports analytiques des progrès (bimestriel), ainsi que les états financiers trimestriels et un état financier consolidé à la fin du programme, et les présenter à la CEI puis au Comité de Pilotage ;
- Faciliter le travail des auditeurs et évaluateurs.

Les autres dispositions du document de programme et de ses annexes demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent avenant en trois (3) exemplaires établis en langue française, dont une remise au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, une remise à CEI et une au PNUD.

Une copie de cet avenant sera transmise aux Partenaires au Développement contribuant au panier.

Approuvé par

Pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire :

Monsieur Charles Koffi DIBY
Ministre de l'Economie et des Finances

Signature

Date 03 MARS 2009

DIBY Koffi Charles

Pour la Commission Electorale Indépendante :

Monsieur Robert Beugré MAMBE
Président

13 FEV 2009

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement :

Monsieur Georg CHARPENTIER
Représentant Résident

4 MARS 2009